



Questionnaire forêt gibier

Le suivi des populations de cervidés est un enjeu majeur pour les élus en tant que propriétaires forestiers. Le maintien de l'état boisé des forêts dépend de cet équilibre entre faune sauvage et forêt. Les Communes forestières reçoivent de plus en plus de sollicitations d'élus sur cette question et afin de pouvoir y répondre au mieux vous proposent de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

Vos réponses nous permettront de mieux cibler les attentes des communes à ce sujet et d'orienter nos actions de formations et d'accompagnement. Aussi, ces données nous permettront de mieux appréhender les modalités de mises à disposition de leur droit de chasse par les communes aux associations de chasse. Enfin, nous voulons savoir si les communes connaissent l'existence de ces dégâts quand ils sont présents.

1. Faisons connaissance

1) Avez-vous des connaissances spécifiques sur la chasse ?

Oui Non

2) Etes-vous chasseur ?

Oui Non

3) Votre commune est-elle propriétaire de forêt ?

Oui Non

4) Relevant du régime forestier (gestion ONF) ?

Oui Non

5) Quelle est votre fonction ?

Maire Adjoint Conseiller municipal

6) NOM :

7) PRÉNOM :

8) COMMUNE :

9) MAIL :

En complétant ce document, vous consentez à ce que seuls vos noms prénoms, mail soient collectés et traités informatiquement pour la gestion de nos adhésions et annuaires nécessaires à la bonne information et à l'accompagnement de nos membres et partenaires, dans le respect du RGPD. Vous bénéficiez du droit d'accès, de rectification et de suppression et pouvez renoncer à tout moment à ce consentement en écrivant à paca@communesforestieres.org.

COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES

Micropolis • Bât. Berardie • Belle Aureille • 05000 GAP • Tél. 04 92 23 49 41
contact05@communesforestieres.org • www.communesforestieres-paca.org

2. Constatation de dégâts de gibier

10) La régénération des peuplements vous semble-t-elle compromise par les dégâts ?

- Oui Non Je ne sais pas

11) Y a-t-il des dispositifs de mesure de dégâts de gibier en forêt communale sur votre commune (enclos-exclos ou tout autre dispositif) ?

- Oui Non Je ne sais pas

12) Si vous avez un dispositif de suivi des dégâts, les résultats vous sont-ils communiqués ?

- Oui Non Je ne sais pas

13) La présence d'un déséquilibre forêt gibier est-il constaté par l'ONF sur votre forêt ?

- Oui Non Je ne sais pas

14) En quoi les dégâts de gibier sont un problème selon vous ?

- Ils sont préjudiciables à l'agriculture

- Ils sont préjudiciables à la forêt :

Ils sont un problème pour la coupe de bois : Oui Non Je ne sais pas

Ils sont un problème pour la régénération des forêts : Oui Non Je ne sais pas

Ils mettent en péril à terme la forêt : Oui Non Je ne sais pas

Ils mettent en péril la biodiversité mais ne pose pas plus que ça de problème :

Oui Non Je ne sais pas

- Ce n'est pas un problème (ils ne sont pas préjudiciables)

3. Certification

15) La forêt communale est-elle certifiée ? Oui Non

16) Si oui, quelle certification : PEFC FSC

17) Savez-vous qu'en cas de trop fort dégât de gibier sur la régénération, la certification PEFC peut vous être retirée ? Oui Non

4. Pratique de la chasse

18) Existe-t-il une association de chasse sur votre commune ?

- 1 association de chasse non agréé (association, société locale)
 Plusieurs Association de chasse non agréé (association, société locale)
 Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA)
 Associations Intercommunales de Chasse Agréées (AICA)

19) Si vous êtes propriétaire de forêt communale : dans quelle condition la commune met-elle à disposition le droit de chasse dont elle dispose en tant que propriétaire de forêt communale ?

- Bail écrit
- Bail verbal (tradition)
- Pas de mise à disposition

20) Pour quelle durée le bail de chasse est-il défini ? Indiquez un chiffre et/ou année
Réponse libre :

21) A qui la chasse est-elle confiée ?

- ACCA
- Association locale de chasseur
- Association de chasse domiciliée hors commune

22) Quelle contrepartie est demandée à l'association qui exerce le droit de chasse ?

- Loyer
- Corvée
- Autre : précisez :

23) Si vous avez coché « loyer », le loyer annuel est-il :

- Inférieur à 1 000€ par an
- Compris entre 1 000 et 5 000€ par an
- Supérieur à 5 000€ par an
- Je ne sais pas

24) Si vous avez coché « corvée », quelle est la nature de la corvée ?

- Entretien chemin
- Entretien cours d'eau
- Autre : précisez :

25) Avez-vous connaissance du nombre de bracelet distribué pour le cerf et le chevreuil sur votre commune ?

- Oui
- Non

26) Ce nombre vous paraît-il adapté au niveau du gibier sur votre commune ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

27) L'association de chasse communique-t-elle sur la réalisation du plan de chasse ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

28) Pensez-vous que les modalités d'exercice actuel de la chasse en forêt communale sont satisfaisantes ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas



29) Pensez-vous et seriez-vous disposés à les faire évoluer ?

- Oui Non Je ne sais pas

30) Pour quelle raison : précisez :

31) Je souhaite être recontacté par l'association des Communes forestières (merci de renseigner vos coordonnées dans les champs prévus précédemment dans le questionnaire).

- Oui Non

32) Je suis intéressé par une sensibilisation et un appui sur ces sujets ?

- Oui Non

Merci !

Vous avez pris le temps de répondre à ce questionnaire et nous vous en sommes très reconnaissants.